



<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 087-14**  
**Le 16 juin 2014**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Corporation Minière Osisko (OSK)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Corporation Minière Osisko ("Osisko") seront retirées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 16 juin 2014, suite à la prise d'effet du plan d'arrangement impliquant Osisko, Yamana Gold ("Yamana") et Agnico Eagle Mines Limited ("Agnico Eagle").

Aux termes de l'entente, les actionnaires d'Osisko recevront pour chaque action ordinaire d'Osisko détenue avant l'arrangement : i) un montant en espèces de 2,09 \$ CA, ii) 0,07264 action ordinaire d'Agnico Eagle, iii) 0,26471 action ordinaire de Yamana iv) ainsi que une action ordinaire de Redevances aurifères Osisko Ltée (« nouvelle Osisko ») inscrites à la cote du TSX. Il est à noter que les actions de nouvelle Osisko seront, immédiatement après l'échange des actions d'Osisko, regroupées à raison d'une nouvelle Osisko pour 10 actions de nouvelle Osisko de sorte que les actionnaires d'Osisko recevront 0,1 action ordinaire de nouvelle Osisko pour chaque action détenue avant le plan d'arrangement.

**Corporation Minière Osisko (OSK)**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Osisko seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 17 juin 2014
  
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** OSK deviendra OSK1
  
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
  
- **MULTIPLICATEUR :** 100
  
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
  
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Une considération en espèces de 209,00\$CA, 7 actions ordinaires d'Agnico Eagle et une considération en espèces additionnelle équivalente à environ 0,264 action d'Agnico Eagle, 26 actions ordinaires de Yamana et une considération en espèces additionnelle équivalente à environ 0,471 action de Yamana ainsi que 10 actions de nouvelle Osisko. Les considérations en espèces additionnelles seront basées sur le prix de clôture d'Agnico Eagle et de Yamana du 16 juin 2014. Ces montants seront confirmés dans une nouvelle circulaire.
  
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats
  
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options OSK seront transférées à la classe d'options OSK1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

<b>Corporation Minière Osisko</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
2,50 \$	OSK	OSK1
3,00 \$	OSK	OSK1
4,00 \$	OSK	OSK1
5,00 \$	OSK	OSK1
6,00 \$	OSK	OSK1
7,00 \$	OSK	OSK1
8,00 \$	OSK	OSK1
9,00 \$	OSK	OSK1
10,00 \$	OSK	OSK1
11,00 \$	OSK	OSK1
12,00 \$	OSK	OSK1

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers